



Code : HE RPNE 001 A

Module Recyclage n°1 : niveaux concernés

B0-H0-H0V Exécutant

Objectifs de la Formation :	Connaître la réglementation en ce qui concerne les instructions de sécurité électrique et les risques liés aux installations et équipements basse et haute tension. Utiliser les connaissances acquises afin de réaliser des travaux d'ordre non électrique dans un local réservé aux électriciens ou dans un environnement électrique. Permettre le renouvellement par l'employeur d'un titre d'habilitation B0, H0, H0V.
Public concerné :	Personnel non électricien exécutant des travaux d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques ou travaillant dans des zones présentant des risques électriques.
Niveau d'admission :	Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.
Lieu :	Dans l'entreprise du salarié ou chez ACOFORMA
Durée :	La durée recommandée pour réaliser ce module avec le retour d'expérience et l'évaluation correspondant au symbole visé est de 7h00.
Nombre de participants :	12 participants maximum.
Méthode pédagogique :	Exposés, vidéo, travaux de groupe, exercices pratiques, etc.
Evaluation :	La formation sera suivie d'un examen théorique et d'une évaluation pratique réalisés conformément à la norme NF C18510.
Validation :	Attestation de stage.

PROGRAMME

MODULE RECYCLAGE R1

- Nommer les limites de l'habilitation (chiffre 0) (autorisation et interdictions, champs restrictifs de travail, zone de travail)
 - Repérer la zone de travail qui lui a été définie.
 - Appliquer les instructions
- Citer les équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.).
 - Reconnaître les signalisations et repérages associés.
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux travaux.
 - Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.
 - Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Révision 1 – 06 avril 2020